



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
CA/105

26 septembre 2001

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres  
du Secteur des radiocommunications**

**Objet:** Dixième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications,  
Genève, 25 février - 1er mars 2002

1 J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la dixième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) qui aura lieu au siège de l'UIT à Genève, du 25 février au 1er mars 2002 inclus. Comme il est indiqué dans l'article 11A de la Convention de l'UIT, le Groupe consultatif des radiocommunications est ouvert à la participation des représentants des administrations des Etats Membres et des représentants des Membres du Secteur des radiocommunications ainsi que des présidents des Commissions d'études. Il est notamment chargé d'examiner les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies concernant les assemblées des radiocommunications, les Commissions d'études et la préparation des conférences des radiocommunications ainsi que toute question particulière que lui confie une conférence de l'Union, une assemblée des radiocommunications ou le Conseil. Le GCR recommande des mesures visant à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organes de normalisation, avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, avec le Secteur du développement des télécommunications et avec le Secrétariat général.

2 Etabli en concertation avec le Président du GCR, le projet d'ordre du jour est joint à l'**Annexe 1**. Comme vous le constaterez certainement, il ne comprend pas de point relatif au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, la question devant être examinée séparément par le Groupe d'action sur la résorption du retard pris dans le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite (SAT-BAG), créé aux termes de la Résolution 1182 du Conseil, qui rendra compte de ses activités au Conseil et fera rapport officiellement à la CMR-03 (cf. Circulaire administrative CA/104 du 23 juillet 2001). Cette façon de procéder est conforme à la décision prise en 2001 par le GCR qui a conclu à la nécessité d'adopter une approche coordonnée.

3 Je saisis cette occasion pour vous inviter à soumettre des contributions sur les différents points de l'ordre du jour, étant donné notamment que cette réunion sera la dernière que tiendra le GCR avant la PP-02 et qu'il faudra éventuellement y examiner en détail plusieurs questions dont pourrait être saisie la Conférence, par exemple:

- l'examen et l'amélioration de la gestion, du fonctionnement et de la structure de l'UIT, en application de la Résolution 74 (PP-98); à cet égard, il conviendra peut-être de tenir compte des activités de suivi qui ont découlé des Résolutions 1181 et 1186<sup>1</sup> approuvées par le Conseil à sa session de 2001;
- l'élaboration du Plan stratégique de l'Union pour la période 2003-2007, en application de la Résolution 71 (PP-98), ainsi que la coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle de l'UIT, envisagée dans la Résolution 72 (PP-98). A cet égard, nous avons l'honneur de vous informer que les activités dont s'acquitte le Groupe par correspondance du GCR sur le Plan stratégique de l'UIT-R ont été postées à votre intention à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/conferences/rag/stratplan/index-fr.html> que vous pourrez consulter à loisir. Nous nous permettons par ailleurs de vous rappeler, à toutes fins utiles, que le Conseil a instauré à sa session de 2001 un groupe informel, ouvert à tous les membres, qu'il a chargé d'élaborer un projet de plan stratégique qui lui sera soumis à sa session de 2002 avant d'être présenté à la PP-02 (voir la Décision 504 du Conseil);
- le réexamen du processus CMR/RPC, en application de la Résolution 80 (PP-98), ainsi que la relation entre l'Assemblée des radiocommunications et la CMR et le rôle respectif des observateurs visés aux numéros 278 à 280 de la Convention. A cet égard, vous souhaiterez sans doute prendre connaissance des activités dont s'acquitte le Groupe par correspondance du GCR sur le processus CMR/RPC à l'adresse suivante:  
<http://www.itu.int/ITU-R/conferences/rag/wrc-cpm-process/index-fr.html>; –  
l'élaboration de procédures propres à chaque Secteur pour l'approbation des Questions et des Recommandations au moyen d'une variante de la procédure d'approbation, en application de la Résolution 82 (PP-98), ainsi que toute autre procédure en vue de l'approbation accélérée des Recommandations.

4 Vous êtes également invités à soumettre des contributions sur d'autres questions susceptibles d'avoir une incidence sur l'efficacité des activités de l'UIT-R et mentionnées dans le résumé des conclusions de la neuvième réunion du GCR (cf. Circulaire administrative CA/96, datée du 20 avril 2001), en particulier sur les suivantes:

- l'amélioration des méthodes travail du GCR et des commissions d'études de l'UIT-R, compte tenu du numéro 160G de la Convention; à cet égard, je dois vous informer que le Bureau a, sur la base des conclusions auxquelles est parvenu le GCR à sa réunion de 2001, actualisé les principes applicables en la matière, dont ont été saisis les Présidents et Vice-Présidents à leur réunion (3-4 septembre 2001). Le GCR souhaitera éventuellement approfondir cette question;

---

<sup>1</sup> Les Décisions et Résolutions approuvées par le Conseil à sa session de 2001 peuvent être consultées par les utilisateurs titulaires d'un compte TIES sur la page idoïne du site web du Conseil (<http://www.itu.int/itudoc/gc/council/c01/resdec/index-fr.html>).

- la possible restructuration des commissions d'études de l'UIT-R, à la lumière de la convergence des services. Comme vous le savez, un groupe par correspondance a été chargé d'examiner les changements de tendances dans les radiocommunications et d'en évaluer l'incidence sur la structure des commissions d'études de l'UIT-R; son rapport intermédiaire a été examiné par le GCR à sa réunion de 2001, puis communiqué à tous les participants aux activités de l'UIT-R. Depuis, d'autres activités ont été entreprises; les activités du groupe par correspondance du GCR sur la structure des commissions d'études de l'UIT-R peuvent être consultées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/conferences/rag/sgstructure/index-fr.html>;
- l'élaboration proposée de projets de Recommandations et de dispositions établissant un lien entre les procédures officielles de notification, de coordination et d'enregistrement et les principes énoncés dans l'article 44 de la Constitution et dans le numéro S0.3 du préambule du Règlement des radiocommunications, en application de la Résolution 80 (Rév.CMR-2000). Nous nous permettons de vous rappeler qu'un groupe par correspondance a été créé sur cette question (voir à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/conferences/rag/res80/index-fr.html>), et que son rapport intermédiaire devrait être soumis au GCR à sa réunion de 2002.

5 Les contributions relatives aux sujets ci-dessus ainsi qu'à tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour devraient être soumises au Directeur du Bureau des radiocommunications (BR) de préférence par voie électronique, à l'adresse [brrag@itu.int](mailto:brrag@itu.int), ce qui permettra d'en accélérer la disponibilité sur le web; elles devront parvenir au BR *le 21 décembre 2001 au plus tard*. Les contributions reçues par le Directeur après cette date seront publiées dans la langue originale et seront distribuées en début de réunion. Une copie de chaque contribution devrait par ailleurs être envoyée au Président et aux Vice-Présidents du GCR aux adresses indiquées à l'**Annexe 2**.

Les auteurs voudront bien indiquer sur la page de couverture leur nom, leurs numéros de télécopie et de téléphone et leur adresse électronique, pour aider à régler les questions que pourrait soulever leur document.

6 Il ressort du point 4.2 du projet d'ordre du jour que le Bureau a procédé à la planification opérationnelle sur plusieurs années qu'avait suggérée le GCR à sa réunion de 2001. Le projet de plan opérationnel du Secteur UIT-R pour le biennium 2002-2003 est en cours de préparation et sera communiqué aux membres avant la réunion du GCR en 2002.

7 La réunion débutera à 14 h 30 le 25 février 2002, l'inscription des participants commençant à 10 heures. Des informations détaillées sur les salles de réunion seront affichées sur les écrans placés aux entrées du siège de l'UIT. Plusieurs micro-ordinateurs Pentium, et leurs imprimantes, seront à la disposition des délégués pendant la réunion.

8 Les frais de voyage et d'hôtel à Genève pour les participants sont à la charge de l'administration/organisation concernée. Un certain nombre d'hôtels à Genève et dans les environs ont accepté de pratiquer des prix préférentiels pour les délégués participant aux conférences et réunions de l'UIT. La liste de ces hôtels, ainsi que la procédure à suivre pour les réservations, vous a été communiquée dans la Circulaire administrative CA/87 datée du 6 septembre 2000; il se peut toutefois que les prix indiqués aient changé. Les réservations doivent être faites nommément par les délégués eux-mêmes, sans passer par une agence de voyages ou une compagnie aérienne. Les réservations devraient être envoyées par la poste ou par télécopie directement à l'hôtel au moyen du formulaire ci-joint (**Annexe 3**).

9 Afin de permettre au BR de prendre les dispositions nécessaires concernant les documents et l'organisation de la réunion, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir par lettre ou par télécopie (+41 22 730 6600), dès que possible, mais **au plus tard le 25 janvier 2002**, la liste de vos participants accompagnée du formulaire de participation dûment rempli (un exemplaire par participant) que vous trouverez en **Annexe 4**.

10 Les ressortissants des pays qui doivent obtenir un visa pour entrer et séjourner en Suisse doivent adresser leur demande à l'ambassade ou au consulat de Suisse dans leur pays, ou, à défaut, dans le pays le plus proche. En cas de problème, l'Union peut, à la demande officielle de l'administration ou de la société représentée, se mettre en rapport avec les autorités suisses compétentes pour faciliter la délivrance du visa. Pour ce type de demande, il conviendra de nous indiquer précisément le nom et les fonctions de chaque personne ayant besoin d'un visa et de joindre une copie du formulaire d'inscription approuvé pour la conférence ou la réunion de l'UIT en question.

11 Le Bureau reste à votre entière disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin à propos des questions traitées dans la présente circulaire administrative (contact au Bureau des radiocommunications: M. Trajco Gavrilov, téléphone: + 41 22 730 5325, e-mail: [gavrilov@itu.int](mailto:gavrilov@itu.int)).

Robert W. Jones  
Directeur du Bureau des radiocommunications

## Annexes: 4

### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## ANNEXE 1

(de la Circulaire administrative CA/105)

### **Projet d'ordre du jour de la dixième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications**

**Genève, 25 février - 1er mars 2002**

- 1 Remarques liminaires**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**
- 3 Questions concernant l'UIT-R susceptibles d'être examinées par la PP-02**
  - 3.1 Réforme de l'UIT (questions concernant l'UIT-R) (Résolution 74 de la PP, Résolutions 1181 et 1186 du Conseil)
  - 3.2 Examen du processus de la RPC/CMR (Résolution 80 de la PP)
  - 3.3 Rôle des observateurs aux CMR visés dans les numéros 278 à 280 de la Convention
  - 3.4 Relation de l'AR et de la CMR (Résolution 80 de la PP)
  - 3.5 Variante de la procédure d'approbation pour les Recommandations UIT-R; options pour l'approbation accélérée des Recommandations UIT-R (Résolution 82 de la PP, Résolutions UIT-R 5-3 et 45)
  - 3.6 Statut, mandat et procédures de travail du GCR (article 11A (CV); Résolutions UIT-R 1-3, 15-3 et 49)
  - 3.7 Statut des Associés (241A (CV), Résolution UIT-R 43)
- 4 Planification opérationnelle et coordination des planifications stratégique et financière**
  - 4.1 Examen du rapport du Directeur sur la mise en oeuvre du plan opérationnel pour 2001
  - 4.2 Examen du projet de plan opérationnel pour le biennium 2002-2003
  - 4.3 Information sur le budget du Secteur UIT-R pour le biennium 2002-2003
  - 4.4 Apport de l'UIT-R au Plan stratégique de l'Union pour la période 2003-2007 (Résolution 71 de la PP, Décision 504 du Conseil)
  - 4.5 Coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT (Résolution 72 de la PP)
- 5 Questions susceptibles d'avoir une incidence sur l'efficacité des activités de l'UIT-R, en particulier liaison et collaboration avec l'UIT-D, l'UIT-T et d'autres organisations**
  - 5.1 Examen de la structure des Commissions d'études compte tenu de la convergence des services de radiocommunication (Résolutions UIT-R 1-3 et 4-3)
  - 5.2 Etablissement d'un lien entre les procédures officielles de notification, de coordination et d'enregistrement et les principes énoncés dans l'article 44 (CS)/numéro S0.3 du Règlement des radiocommunications (Résolution 80 (Rév.CMR-2000))

- 5.3 Activités de suivi relatives à des Résolutions de la PP-98, CMR-2000, AR-2000 et Conseil-01
- 5.4 Politiques de l'UIT-R en matière de brevets; autres questions relatives aux brevets et droits d'auteur
- 5.5 Liaison et collaboration avec l'UIT-T (Résolutions UIT-R 6-1, 17-2, 47 et 50)
- 5.6 Liaison et collaboration avec l'UIT-D (Résolutions UIT-R 7-1 et 48)
- 5.7 Liaison et collaboration avec d'autres organisations (Résolutions UIT-R 9-1 et 41-1)
- 5.8 Réduction du volume et du coût de la documentation (Résolution 104 de la PP, Résolution 1141 du Conseil)
  
- 6 Préparation des conférences futures**
- 6.1 Préparatifs en vue de la PP-02 et autres questions connexes
- 6.2 Préparatifs en vue de l'AR-03 et autres questions connexes
- 6.3 Préparatifs en vue de la CMR-03 et autres questions connexes
- 6.4 Préparatifs en vue de la CRR-04/05 et autres questions connexes
  
- 7 Calendrier des réunions de l'UIT-R**
  
- 8 Date de la prochaine réunion**
  
- 9 Divers**

B. Gracie  
Président du Groupe consultatif des radiocommunications

ANNEXE 2

(de la Circulaire administrative CA/105)

**Nom et adresse du Président et des Vice-Présidents du  
Groupe consultatif des radiocommunications**

**Président**

**M. B.A. GRACIE**  
Industry Canada  
300 Slater Street Room 1688D  
OTTAWA, Ontario K1A 0C8  
Canada

Tél.: +1 613 9904254  
Fax: +1 613 9984530  
E-mail: [gracie.bruce@ic.gc.ca](mailto:gracie.bruce@ic.gc.ca)

**Vice-Présidents**

**M. A.I. KUSHTUEV**  
ROSTELECOM  
Le Château Banquet  
Rue de Lausanne 94  
1202 GENEVE  
Suisse (Confédération)

Tél.: +41 22 716 1888  
Fax: +41 22 716 1889  
E-mail: [alexander.kushtuev@ties.itu.int](mailto:alexander.kushtuev@ties.itu.int)

**M. W. LUTHER**  
Federal Communications Commission - FCC  
International Bureau  
455 12th Street S.W.  
WASHINGTON, D.C. 20554  
Etats-Unis d'Amérique

Tél.: +1 202 4180729  
Fax: +1 202 4187270  
E-mail: [wluther@fcc.gov](mailto:wluther@fcc.gov)

**M. I. SAMAKE**  
Société des télécommunications du Mali (SOTELMA)  
Boîte Postale 740  
BAMAKO  
Mali (République du)

Tél.: +223 211240  
Fax: +223 219941

ANNEXE 3  
(de la Circulaire administrative CA/105)

Ce formulaire de confirmation est à **adresser directement à l'hôtel** de votre choix  
*This confirmation form should be sent directly to the hotel of your choice*  
**Dirija directamente este formulario de confirmación al hotel** que elija



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION  
UNIÓN INTERNACIONAL DE TELECOMUNICACIONES



Confirmation de la réservation faite le \_\_\_\_\_ à l'hôtel  
*Confirmation of the reservation made on \_\_\_\_\_ to hotel*  
Confirmación de la reserva efectuada el \_\_\_\_\_ al hotel

**au prix préférentiel offert à l'UIT / at ITU preferential tariff / al precio preferencial ofrecido a la UIT**

chambre simple/double du \_\_\_\_\_ heure d'arrivée au  
*single/double room from \_\_\_\_\_ time of arrival to \_\_\_\_\_*  
habitación indiv./doble desde el \_\_\_\_\_ hora de llegada al

Nom / Name / Apellido \_\_\_\_\_

Prénom / First name / Nombre \_\_\_\_\_

Adresse / Address / Dirección \_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Carte de crédit en garantie de la réservation

*Credit card to guarantee this reservation:* AX/VISA/DINERS/EC \_\_\_\_\_

Tarjeta de crédito que garantiza la reserva

autre / other / otras

N° \_\_\_\_\_ validité / validity / validez \_\_\_\_\_

Date/Date/Fecha \_\_\_\_\_ Signature / Signature / Firma \_\_\_\_\_

ANNEXE 4

(de la Circulaire administrative CA/105)



**Bureau des  
radiocommunications**

**Formulaire d'enregistrement  
Réunion du Groupe consultatif des radiocommunications  
Genève, 25 février - 1er mars 2002**

M. Mme Mlle: .....  
(nom) (prénom)

Accompagné(e) de: .....  
(nom) (prénom)

**1. REPRÉSENTATION**

Nom de l'Etat Membre: .....

Chef de délégation       Adjoint       Délégué  
(à compléter uniquement par les représentants des Etats Membres)

Nom du Membre du Secteur: .....

- Exploitation reconnue
- Organisme scientifique ou industriel
- Organisation régionale ou autre organisation internationale
- Organisation régionale de télécommunication
- Organisation intergouvernementale exploitant des systèmes à satellites
- Autres entités s'occupant de questions de télécommunication
- Nations Unies et ses institutions spécialisées

**2. ADRESSE OFFICIELLE**

Nom de la compagnie: .....

Adresse/Rue: .....

Ville/Etat/Code/Pays: .....

Tél. professionnel: ..... Fax: .....

E-mail: ..... En cas d'urgence: .....

**3. DOCUMENTS**       anglais       français       espagnol

Date: ..... Signature: .....

Réservé au Secrétariat du BR

Approuvé	Section personnelle	Section durant la réunion	Casier
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

A retourner dûment complété au Bureau des radiocommunications

Place des Nations  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone: +41 22 730 5802  
Téléfax: +41 22 730 6600  
Télex: 421000 UIT